



1001384101

DATE DEPOT : 2010-02-11

NUMERO DE DEPOT : 13841

N° GESTION : 1969B05111

N° SIREN : 692051113

DENOMINATION : INTERPARKING FRANCE

ADRESSE : 15 BLD DES ITALIENS - 30 RUE GRAMONT 75002 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/01/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

P.G. du 28.01.2010
NG

69 B 5111

INTERPARKING FRANCE
Société anonyme au capital de 33.704.000 €
Siège Social : 15, boulevard des Italiens / 30, rue Gramont 75002 PARIS
R.C. PARIS B 692 051 113
SIRET 692 051 113 00102



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2010**



PROCES VERBAL



Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I
11 FEV. 2010
N° DE DÉPOT 13841

L'an 2010
Le 28 janvier,
A 17 heures

Les actionnaires de la société Interparking France SA, se sont réunis au siège social sis -15, boulevard des Italiens / 30, rue Gramont à Paris 2^{ème} sur convocation adressée par lettre recommandée AR.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Baudouin Ruquois préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les sociétés Kingsdale Consulting Sprlu et Servipark International SA sont désignées Scrutateurs.

Madame Elisabeth Roberti est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit représenté par Monsieur Paul ONILLON, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Assistent à la réunion Monsieur François Rivière et Monsieur Giuseppe Prete.

Les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunissant au moins un cinquième du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la feuille de présence,
- une copie des lettres de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après lecture des différents documents communiqués et aucune question n'étant posée par les actionnaires auxquels la parole a été donnée, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil actuellement en fonction, Monsieur François RIVIERE, domicilié à 75008 Paris, 16 rue Alfred de Vigny, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur François Rivière, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 50.000,- € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée.

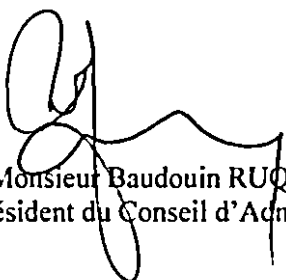
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.


Monsieur Baudouin RUQUOIS
Président du Conseil d'Administration

CERTIFIÉ CONFORME

Paris, le 1^{er} février 2010